

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2011-02-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 14^e jour du mois de février deux mille onze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Chantale Hamelin
Esther Savard (absente)
Anick Leclerc (absente)
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac
Jacquelin Martel

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2011-02-18

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2011
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Dépôt du procès-verbal de la Commission des loisirs
8. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
9. Adoption règlement traitement des élus municipaux
10. Avis de motion, modification règlement de la commission des loisirs
11. Camping Panoramique, nouveaux usages
12. Signature protocole d'entente politique familiale
13. Engagement Concert'Action Portneuf, politique familiale

14. Décompte progressif Groupe Qualitas et Construction & Pavage Portneuf
15. Subvention pour l'amélioration du réseau routier
16. Inscription à clicSÉCUR
17. Signature protocole d'entente, Enviroval
18. Financement CAPSA
19. Modification au comité déontologie
20. Vente terrain à L'intermarché – Marché J.L. Marcotte inc. (remis)
21. Autorisation signature lettre d'entente, « Marché aux puces »
22. Autorisation signature lettre d'entente, « Fourrière garage Papillon »
23. Autorisation aménagement du parc Anglican
24. Interdire le transport de générateurs
25. Banque de noms comme préposé aux loisirs
26. Période de questions sur les sujets traités.
27. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 7 février 2010. (du 5 janvier au 7 février 2011)

Rés.2011-02-19

Adoption du procès-verbal du 10 janvier 2011.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 10 janvier 2011 soit accepté tel que présenté.

Rés.2011-02-20

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 425 029.41 \$.

Liste des comptes à payer	289 469.32 \$
Liste des chèques émis	39 830.42 \$
Liste transaction internet	35 077.00 \$
Liste chèques manuels	21 839.40 \$
Liste des salaires	38 813.27 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, trésorière

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 janvier 2011 est déposé au conseil municipal, le 7 février 2011.

Le procès-verbal de l'assemblée de la Commission des loisirs tenue le 26 janvier 2011 est déposé au conseil municipal, le 7 février 2011.

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 2 février 2011 est déposé au conseil municipal, le 14 février 2011.

Rés.2011-02-21

Adoption règlement traitement des élus municipaux

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à majorité;

QUE le règlement « Abrogeant le règlement 014 et fixant le traitement des élus municipaux à compter du 1^{er} janvier 2011 » soit adopté.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec trois voix favorables et une voix défavorable.

Avis de motion, modification règlement de la Commission des loisirs

Je, Philippe Gignac conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant quelques articles du règlement de la Commission des loisirs.

Rés.2011-02-22

Camping Panoramique, nouveaux usages

Considérant que la zone qui pourra accueillir ce type d'habitation se situe au nord ouest du terrain de camping, tel qu'identifié au plan en annexe;

Considérant que ce type d'habitation sera permis tant qu'il sera lié et complémentaire à l'usage principal récréatif (camping);

Considérant que le camping doit demeurer propriétaire du terrain où est permis ce type d'habitation;

Considérant qu'un avis de conformité concernant l'usage demandé a été émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise l'implantation des maisons mobiles et uni modulaires dans une partie de la zone récréative Rec-2.

Rés.2011-02-23

Signature protocole d'entente politique familiale

Considérant que dans la résolution 1067-03-2010 monsieur Yves Landry ex-directeur général était désigné pour signer le protocole d'entente concernant la politique familiale;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Nelson Bédard, maire ou madame Danielle M. Bédard, directrice générale soit autorisé (e) à signer le protocole d'entente dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche municipalité amie des aînés.

Rés.2011-02-24 Engagement Concert'Action Portneuf, politique familiale

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de Concert'Action Portneuf pour la réalisation de la politique familiale municipale et la démarche Municipalité amie des aînés.

Rés.2011-02-25 Décompte progressif Groupe Qualitas et Construction Pavage Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un cinquième paiement au Groupe Qualitas pour les travaux de réfection de la 1^{re} Avenue, 2^e Avenue et des rues transversales (laboratoire contrôle du sol) tel que recommandé par BPR, au montant de 797.48 \$ taxes incluses.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un sixième paiement à l'entrepreneur Construction et Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de la 1^{re} Avenue, la 2^e Avenue et des rues transversales – Phase 1, tel que recommandé par BPR, au montant de 36 803.21 \$ taxes incluses.

Rés.2011-02-26 Subvention pour l'amélioration du réseau routier

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 40 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Rés.2011-02-27 Inscription clicSÉQR

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Denis Dion, directeur des travaux publics, soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

Rés.2011-02-28 Signature protocole d'entente, Enviroval

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, le renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées entre la Ville de Portneuf et Enviroval inc

Rés.2011-02-29 Financement CAPSA

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise de développer un partenariat financier avec la CAPSA en impliquant une contribution annuelle récurrente de 2 000 \$ pour les années 2011-2012-2013.

Rés.2011-02-30 Modification au comité déontologie

Considérant que le règlement 087 « Code de déontologie des employés de la Ville de Portneuf » a été adopté le 12 janvier 2009;

Considérant qu'un comité de déontologie a été formé en date du 8 février 2010 et que des modifications doivent être apportées;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le maire, la direction générale et la direction des travaux publics soient nommés membres du comité de déontologie.

Rés.2011-02-31 Autorisation signature lettre d'entente « Marché aux puces »

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE messieurs Jean-François Jourdain, fonctionnaire désigné et Éric Savard, directeur des incendies soient, ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf une lettre d'entente obligeant le propriétaire du 871 rue Saint-Charles à se départir de tous les articles « marchés aux puces » entreposés à l'intérieur et à l'extérieur de la résidence sinon la municipalité se verra dans l'obligation de procéder.

Rés.2011-02-32 Autorisation signature lettre d'entente « Fourrière garage Papillon »

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur Jean-François Jourdain, fonctionnaire désigné soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf une lettre d'entente permettant à monsieur Papillon d'implanter une fourrière selon certaines conditions.

Rés.2011-02-33

Autorisation aménagement du parc Anglican

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense maximale de 5 400 \$ afin d'aménager le parc anglican en le reliant à la 1^{re} Avenue par un sentier et que du mobilier urbain et une affiche soient installés au début du printemps étant donné que c'est l'année du 150^e anniversaire de la ville.

Rés.2011-02-34

Interdire le transport de générateurs de vapeur radioactifs par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent

Attendu que Bruce Power œuvre à la réfection de plusieurs des huit réacteurs nucléaires qu'elle détient au Lac Huron, au coût de plusieurs milliards de dollars;

Attendu que ce projet de réfection implique le démontage et le remplacement de milliers de tubes et tuyaux corrodés et radioactifs provenant du circuit primaire des réacteurs touchés, et qu'ils seront stockés sur place en tant que déchets radioactifs;

Attendu que le projet de réfection implique aussi le démontage et le remplacement de 32 énormes générateurs de vapeur radioactifs, chacun pesant approximativement 100 tonnes, chacun ayant environ les dimensions d'un autobus scolaire et chacun contenant des milliers de tuyaux radioactifs puisqu'ils servaient au transport du liquide de refroidissement circulant dans le cœur d'un réacteur nucléaire;

Attendu que les tuyaux à l'intérieur des générateurs de vapeur désuets sont contaminés par des produits de fission comme le cobalt 60 et le césium 137, par des actinides tels que le plutonium, l'américium et le curium et par des produits d'activation comme le tritium (hydrogène 3) et le carbone 14;

Attendu que parmi les contaminants radioactifs dans les générateurs de vapeur désuets on trouve des émetteurs alpha, bêta et gamma dont certains ont des demi-vies mesurées en décennies, en siècles ou même en millénaires;

Attendu que Bruce Power, malgré tous ses efforts, n'est pas parvenue à retirer toute la contamination radioactive de ces générateurs de désuets;

Attendu que Bruce Power a signé un contrat avec la société suédoise Studsvik qui recevra 32 de ces générateurs de vapeur radioactifs en provenance du Complexe nucléaire de Bruce pour recycler le maximum du métal moins contaminé afin de le transformer en ferraille à usage commerciale (jusqu'à 90% du métal du générateur de vapeur), pour ensuite retourner à Bruce Power les composantes les plus contaminées pour stockage en tant que déchet nucléaire;

Attendu que le recyclage en ferraille à usage commerciale de matériaux radioactifs provenant de réacteurs nucléaires ne devrait être ni autorisé, ni encouragé;

Attendu que Bruce Power a annoncé son intention de faire transiter les générateurs de vapeur désuets par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent vers la Suède;

Attendu que le transport de déchets radioactifs via le Saint-Laurent et les Grands Lacs est une pratique qui ne devrait pas être autorisée à cause du danger de contamination radioactive à long terme;

Attendu que la perception publique très négative associée au transport de déchets radioactifs influencerait sur la paix d'esprit des gens et ferait baisser la valeur des propriétés foncières le long de la route de transport, surtout dans l'éventualité d'un accident impliquant ces envois;

Attendu que le transport des générateurs de vapeur désuets via les Grands Lacs établirait un dangereux précédent ouvrant la voie à d'autres transports de déchets radioactifs;

Attendu que le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent contient près de 20% des ressources mondiales en eau douce de surface, qu'il est une source d'eau potable pour plus de 40 millions de personnes, qu'il soutient une industrie de la pêche de 4 milliards de dollars et un écosystème étonnamment diversifié et fragile;

Attendu que la santé du bassin versant des Grands Lacs et du Saint-Laurent est déjà suffisamment compromise par la contamination radioactive persistante venant des émissions routinières et accidentelles de plus de 50 sites nucléaires, un fardeau radioactif qui ne devrait pas être aggravé par le transport de générateurs de vapeur radioactifs;

Attendu que le plan de Bruce Power pour le transport des générateurs de vapeur radioactifs par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent vers la Suède n'a jamais fait l'objet d'un examen public avec consultation, ni par les citoyens, ni par les gouvernements locaux le long des routes terrestres et maritimes, ni par les gouvernements provinciaux, étatiques ou nationaux, ni par les populations tribales autochtones des Etats-Unis, ni par les divers peuples autochtones du Canada, ni par les gouvernements souverains des peuples autochtones vivant le long des voies navigables ancestrales (définies ou non par traité) situées sur le parcours proposé, ni par des organisations internationales telles que la Commission mixte internationale;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE nous nous opposons en principe à tout transport par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent de tout déchet nucléaire ou de matériel contaminé par la radioactivité provenant du démantèlement, de la réfection ou de l'exploitation courante de réacteurs nucléaires;

QUE nous demandons avec insistance aux gouvernements du Canada et des Etats-Unis, ainsi qu'aux gouvernements autochtones et souverains des peuples autochtones des Etats-Unis et des diverses nations des peuples autochtones du Canada ainsi qu'aux peuples autochtones vivant le long des voies navigables ancestrales de la route proposée le long des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, d'exiger que le transport de générateurs de vapeur désuets via les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent n'ait pas lieu;

QUE nous demandons avec insistance aux gouvernements de confirmer que les générateurs de vapeur nucléaires usés sont des déchets radioactifs, car on les a toujours considérés comme des déchets radioactifs et que cela ne doit pas changer;

QUE nous insistons auprès de ces autorités pour qu'elles déclarent que les déchets radioactifs et les équipements contaminés par la radioactivité provenant du démantèlement, de la réfection ou de l'exploitation courante de réacteurs nucléaires, ne soient pas autorisés à transiter par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent ou le long de leurs rives.

Rés.2011-02-35

Banque de noms comme préposé aux loisirs

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE la direction générale soit autorisée à signer une lettre d'entente permettant de faire paraître une offre d'emploi de préposé aux loisirs afin de monter une banque de noms et de modifier le délai d'affichage à l'interne.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Diane Godin demande la levée de l'assemblée à 20h17.

Maire

Greffière